

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	8
Votants	29

**Présents :**

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Alain COQUERAY, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPPE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Jacques DI MARCO, Paola CORREIA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Nathanaël VETTRAINO, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Stéphanie JANKIEWICZ, Philippe BABY

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

Fouad IDHAMMOU a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Françoise DODDI-POUYET a donné pouvoir à Sylvain HAMARD, Catherine REYT a donné pouvoir à Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Hélène COLELLA a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Pascal PICARD a donné pouvoir à Gino CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Stéphanie JANKIEWICZ

**Secrétaire de séance :** Nathanaël VETTRAINO

**DELIBERATION N° DEL\_2023\_051**

**OBJET: CESSION DE LA PARCELLE AC693 SISE 12 RUE DES MARRONNIERS**

Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Maire-Adjointe en charge du Cadre de vie et de l'Aménagement, expose,

La Collectivité est propriétaire d'un bien immobilier sis 12 rue des Marronniers à Paray-Vieille-Poste, cadastré AC 693.

En vue d'une recherche d'optimisation de son foncier, la commune souhaite aujourd'hui vendre cette parcelle, n'ayant aucun projet particulier nécessitant son maintien dans le domaine privé communal.

Une estimation domaniale a fixé la valeur vénale du bien à 250 000 € assortie d'une marge de 10 % par un avis en date du 27 décembre 2022.

Il a été procédé à un mandat simple de vente auprès des deux agences immobilières de la ville, et l'offre déposée par Monsieur Steven DUBOIS, a fait l'objet d'une proposition en adéquation avec l'évaluation des domaines, fixée à 275 000 € net vendeur.

Il convient désormais de tenir compte de cette proposition d'offre d'achat et d'autoriser Madame le Maire à procéder à l'aliénation de ce bien.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1,

VU l'avis du service en charge de l'estimation domaniale déterminant la valeur vénale du bien à 250 000 €, assortie d'une marge de 10%, en date du 27 décembre 2022 ci-annexé,

VU la délibération n° DEL\_2023\_036 en date du 09 juin 2023 portant sur la cession de la parcelle AC693 sise 12 rue des Marronniers,

VU la délibération n° DEL\_2023\_050 en date du 25 septembre 2023 portant actualisation de mandats simples de vente dans le cadre de la cession du bien immobilier sis 12 rue des Marronniers, cadastré AC 693, VU l'avis de la Commission Cadre de vie, Aménagement et Transition écologique en date du 13 septembre 2023,

VU l'avis de la Commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 19 septembre 2023,

CONSIDÉRANT que cette parcelle a fait l'objet d'une nouvelle offre suite à la rétractation du premier acquéreur,

CONSIDÉRANT que cette offre d'achat a été faite au prix de 275 000 € net vendeur,

CONSIDÉRANT qu'aucun projet particulier ne porte sur cette parcelle,

CONSIDÉRANT que la vente de cette parcelle satisfait l'intérêt général,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

**APPROUVE** la cession de la parcelle sise 12 rue des Marronniers cadastrée AC693 en faveur de Monsieur Steven DUBOIS au prix de 275 000 € net vendeur, conformément à l'avis du service en charge de l'évaluation domaniale, étant précisé que les frais d'acte, d'enregistrement et de séquestre éventuel, seront à la charge de l'acquéreur.

**AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte authentique de cession à intervenir devant Maître Richard Ferré, Notaire domicilié au 24 avenue du 18 avril 1944 à Athis-Mons (Essonne), ainsi que tout autre acte relatif à cette transaction.

**AUTORISE** Madame le Maire à déléguer, le cas échéant, à l'un de ses adjoints, le pouvoir de signature de l'acte authentique de cession et des actes subséquents.

**RAPPORTE** la délibération n° DEL\_2023\_036 en date du 9 juin 2023 portant sur la cession de la parcelle AC693 sise 12 rue des Marronniers.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le



ID : 091-219104791-20230925-DEL\_2023\_051-DE

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,  
Pour extrait conforme,